

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 84 (1939)
Heft: 5

Artikel: La préparation économique à la guerre
Autor: Ducret, Edgar
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341940>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La préparation économique à la guerre¹

B. *Production industrielle.*

L'industrie a pour tâche, tout d'abord, de faire face aux besoins de l'armée en munitions, armes, objets d'équipement, moyens de transports, etc. Elle a pour tâche, ensuite, de faire face aux besoins indispensables de la population civile.

C'est tout le brûlant problème de la mobilisation industrielle qui se trouve posé, car, au même titre que l'armée, l'industrie sera mobilisée, afin de satisfaire aux nécessités nouvelles de la guerre.

Si la production industrielle mérite d'être assurée par tous les moyens, il convient aussi de *supprimer certaines industries* dont les produits sont parfaitement superflus lorsque le pays est ébranlé par la guerre. Mieux encore, ces entreprises ne sont pas seulement fermées, mais bien plutôt *transformées* en entreprises dont la production sera utile à l'économie de guerre. Une fabrique de pianos, par exemple, ou de gramophones, pourra sans dommage cesser la production des instruments à musique pour se consacrer peut-être à la fabrication du matériel d'aviation ou de munitions. Mais dans un tel cas, ce n'est pas après l'entrée en guerre qu'il conviendra de songer à ces utiles transformations ; dès maintenant, déjà, elles doivent être minutieusement préparées.

Il y a le plus grand intérêt que chaque industriel connaisse, en temps de paix, le sort qui sera fait à son usine au moment d'un conflit armé. Il doit connaître l'utilisation nouvelle de son entreprise, l'outillage qui lui sera nécessaire, l'endroit

¹ Lire la première partie de cette étude dans notre livraison d'avril 1939.
(Réd.)

où il le trouvera, l'endroit exact où il le placera, le lieu d'approvisionnement en matières premières, etc.

La production industrielle moderne est extraordinairement complexe. Elle exige le concours simultané d'innombrables facteurs ; si un seul d'entre eux fait défaut, la production entière devient impossible. C'est dire tout le soin que nous devons apporter à préparer jusqu'en ses derniers détails, notre industrie de guerre.

En un mot, le plan de mobilisation industrielle exige autant de précision que le plan de mobilisation militaire. La chose est-elle au point pour la Suisse ?

La production normale de l'industrie ne peut être assurée que si *les entreprises sont organisées pour lutter contre tout dérangement* dû à des causes extérieures ou intérieures.

Les mesures à prévoir doivent être d'autant plus sérieuses que le développement de la technique a rendu les entreprises plus vulnérables.

La protection des établissements contre les attaques aériennes a fait l'objet de mesures spéciales prises dans le cadre de la D.A.P. Nous n'en ferons donc pas état. Dans le cadre de la préparation économique à la guerre, nous aurons, par contre, à organiser la protection des entreprises contre l'espionnage industriel et contre les actes de sabotage.

Nous devons également apporter tous nos soins à l'*exportation des produits fabriqués*, même en temps de guerre, disons plutôt surtout en temps de guerre, car cette exportation sera pour nous le seul moyen de nous procurer des devises nécessaires au paiement des importantes quantités de matières premières que nous serons contraints d'acheter à l'étranger.

Par ailleurs, la préparation industrielle ne se préoccupera pas seulement de nous fournir les produits fabriqués en Suisse, mais aussi les produits dont nous ne saurions être privés et que *l'étranger est seul à pouvoir nous fournir*.

Les mesures préparant la transformation de l'industrie ne suffisent pas. Bien préparée, l'adaptation sera assez

rapide, mais la production sera lente d'abord ; elle ne pourra s'opérer sur pied de guerre, avec un rendement suffisant, qu'au bout de plusieurs semaines ou même plusieurs mois. Ce délai de démarrage — que le général Debeney évalue entre un et douze mois suivant les entreprises — exige que certaines précautions soient prises : l'entretien d'un *matériel stocké*.

Tout comme la mobilisation militaire, la mobilisation industrielle exige sa couverture frontière : c'est là le rôle de ce matériel stocké.

« Il pourrait fort bien arriver — écrit le général Sikorski — qu'avant même d'avoir mis en activité des usines parfaitement préparées à une production massive de matériel, avant même qu'elles parviennent à produire en série un armement dont on aurait préparé en temps de paix les prototypes les plus modernes, la guerre soit terminée et perdue.

» Il est donc d'une importance capitale de déterminer l'approvisionnement initial nécessaire pour la mobilisation et la première période d'opérations actives, et d'assurer ensuite leur ravitaillement régulier au moyen de la production industrielle. »

Ces stocks de matériel fabriqué sont indispensables. Il convient toutefois de n'en point exagérer l'importance, car ils conduisent à une immobilisation considérable de capitaux, à une perte appréciable d'intérêt ; d'autre part, ce matériel court le risque de vieillir très rapidement et de rendre extrêmement coûteuse — le moment venu — la modernisation de l'armement. C'est là une question de mesure, comme l'indique fort bien le général Weygand : « Le chef d'une armée moderne ne saurait attacher trop d'importance à la répartition des crédits dont il dispose pour le matériel, entre la construction d'engins à *stocker*, et la *préparation de la mobilisation industrielle*, d'autant plus coûteuse qu'on lui demandera un démarrage plus rapide et plus étendu. S'il stocke insuffisamment, il risque d'être désarmé, et s'il stocke trop, de voir son matériel

dépassé par de plus modernes, et d'avoir fait de vaines dépenses. »

L'Etat et les autorités militaires sont contraintes d'intervenir dans l'industrie de guerre comme dans toutes les autres branches de l'économie ; mais cette intervention doit être réduite à son minimum, afin qu'une bienfaisante liberté de mouvements soit laissée à l'initiative individuelle. L'Etat doit être en mesure de contraindre les travailleurs, les entreprises, les organisations économiques à collaborer à son action.

Des mesures de cet ordre ont été prises en Suisse au cours de la dernière guerre, par l'ordonnance du 4 juin 1917 tendant à assurer les besoins de l'armée en matériel. Cette mesure n'a été prise qu'après trois années de guerre. Il est à peine besoin d'ajouter que les circonstances actuelles nous astreignent à plus de diligence dans le règlement d'un si grave problème.

C. Production agricole et alimentation.

Pour son alimentation, la Suisse dépend dans une large mesure de l'étranger. Quelques chiffres nous en donneront une idée : la production du pays ne couvre la production intérieure que dans une proportion de 50% pour les graisses et les huiles, de 32% pour les céréales (contre 19% en 1911), de 7% pour le sucre (contre 3% en 1911), de 36% pour les œufs (contre 50% en 1911), de 51% pour la volaille (contre 68% en 1911), etc. En ce qui concerne la viande et le beurre, les besoins de la consommation sont en fait assurés par la production intérieure ; mais n'oublions pas cependant que ce résultat n'est obtenu que par une importation intense de denrées fourragères et d'engrais chimiques.

Si la situation de notre économie alimentaire paraît donc, sur certains points, supérieure à ce qu'elle était dans la période d'avant-guerre, il ne subsiste pas moins des lacunes inquiétantes que les nécessités de notre pré-

paration à la guerre nous engageant à examiner avec le plus grand sérieux.

Nous avons montré qu'une conception autarcique de la préparation économique à la guerre ne pouvait être admise en Suisse et que nous devons nous borner à préparer la transformation de l'économie de paix en économie de guerre. Dans le domaine particulier de l'agriculture, par contre, nous devons reconnaître qu'un tel procédé se révèle souvent inopérant. En effet, si la production industrielle — à condition d'être soigneusement préparée — est en mesure de prendre une nouvelle orientation dans l'espace de quelques mois, la production agricole, en revanche, ne se prête à une telle adaptation que dans l'espace de plusieurs années. C'est dire que l'agriculture ne saurait se contenter de mesures simplement préparatoires, mais qu'elle doit envisager dès maintenant une transformation permettant de mieux assurer la subsistance du pays en cas de guerre.

Une telle adaptation, hautement profitable à notre préparation économique à la guerre, peut s'opérer dans notre pays sans que soient méconnus les intérêts d'une saine économie agricole de paix. Notre agriculture est actuellement liée à l'étranger dans une trop forte mesure, de telle sorte que la situation est devenue dangereuse du point de vue d'économie de paix, et à plus forte raison du point de vue de l'économie de guerre.

Depuis le milieu du siècle passé, *notre agriculture s'est en quelque sorte industrialisée* : on abandonne l'approvisionnement domestique et l'on travaille pour la vente, on achète à l'étranger les matières premières (fourrages, paille, engrais) et l'on exporte une partie des denrées ainsi produites (fromage, lait condensé, bétail).

La baisse marquée dans la culture des céréales est particulièrement significative à ce propos : tandis que les surfaces emblavées couvraient 300 000 hectares en 1850, elles n'en couvrent plus que 105 000 en 1914. Ce chiffre remontait à 165 000 en 1918, grâce aux énergiques mesures prises

au cours de la guerre pour favoriser la production des céréales. La culture de la pomme de terre et des autres produits maraîchers connut également un bel essor durant les années de guerre. Ces heureux résultats ne se sont pas maintenus ; les surfaces cultivées n'ont cessé de diminuer, au point qu'elles sont aujourd'hui à peu près ce qu'elles étaient à la veille de la guerre. Les exploitations herbagères occupent de nouveau le premier plan.

Alors que notre production laitière s'est encore accrue depuis 1914, les possibilités d'écoulement du lait et des produits laitiers sont aujourd'hui fort réduites. Nous exportons actuellement la moitié du fromage et 1/6 seulement du lait condensé que nous exportions avant la guerre. Nous sommes contraints de soutenir artificiellement le prix du lait par le moyen de ruineuses subventions. Nous avons exporté en 1937 pour 60 millions de francs de produits laitiers et de bétail et importé pour 100 millions de céréales panifiables, 70 millions de céréales fourragères, 5 millions de paille, 20 millions de sucre, de légumes frais ou secs, etc. Or, la Suisse est en mesure de produire une grande quantité de ces denrées et d'alléger ainsi le marché du lait et du bétail.

Un dangereux déséquilibre existe entre notre production agricole et nos possibilités d'écoulement. C'est ce que le Conseil fédéral a heureusement compris en proposant aux Chambres — par message du 12 décembre 1938 — un arrêté sur l'extension de la culture des champs ; par des mesures appropriées, le gouvernement cherche à obtenir une extension de la culture des céréales fourragères, des pommes de terre et des betteraves à sucre.

Il est à souhaiter que ces dispositions législatives — récemment votées par les Chambres — donnent le signal d'un revirement indispensable de notre politique agricole.

Ces mesures ne sauraient nous affranchir complètement de l'aide étrangère ; une élémentaire sagesse nous ordonne de les compléter en constituant des *stocks*.

Pour ce qui concerne l'armée, le stockage nécessaire —

sauf disposition contraire — est assuré par les soins du Commissariat central des guerres.

Pour les céréales panifiables, par exemple, en vertu de la loi du 7 juillet 1932, la Confédération et les meuniers entretiennent en permanence une provision de 80 000 tonnes. La sucrerie d'Aarberg, de son côté, en échange de son privilège d'importation de sucre brut, est tenue d'utiliser une certaine quantité de betteraves indigènes et de conserver des stocks déterminés.

Le 31 mars dernier, le Conseil fédéral a pris cinq nouveaux arrêtés obligeant les importateurs à augmenter les réserves indigènes en café, sucre, riz, huile comestible, graisse et produits mi-cœuvrés nécessaires à la fabrication et en avoines et orges fourragères. Les contingents d'importation ne sont accordés qu'aux acheteurs de ces produits qui s'engagent contractuellement à constituer dans le pays des réserves supplémentaires de leurs marchandises, proportionnellement au chiffre de leur importation annuelle; les frais sont incorporés au prix de vente.

Les autorités prennent actuellement de nouvelles mesures dont il convient de souligner l'importance. Une conférence des délégués des gouvernements cantonaux, récemment tenue sous la présidence du chef du Département fédéral de l'économie publique, s'est déclarée favorable à l'obligation imposée aux particuliers de constituer des *provisions de ménage*, pour une durée de deux mois au moins; ces réserves portent sur des denrées alimentaires de première nécessité et faciles à garder: sucre, riz, pâtes alimentaires, légumes à cosse, produits à base d'avoine et d'orge, farine, sel, graisse et huile.

Cette mesure est maintenant entrée dans la voie des réalisations; elle n'entraînera pour le particulier qu'une charge relativement faible; une aide particulière est toutefois envisagée pour les personnes de faibles ressources. Les avantages d'un tel système sont multiples: le problème de notre approvisionnement en cas de guerre sera en effet considérablement facilité et cela sans dépenses appréciables pour l'Etat.

Les denrées alimentaires industriellement traitées occupent une grande place, particulièrement celles qui sont destinées à l'armée : conserves de viande, de soupe, des légumes secs, des pâtes alimentaires, du chocolat, des biscuits. Cette industrie des denrées alimentaires doit être assurée sur les mêmes bases que celle du matériel.

L'industrie alimentaire s'est généralement développée dans les centres de consommation, tandis que les autres industries se développent au contraire, vers les lieux d'arrivée des matières premières ou dans les endroits se prêtant le mieux à la production, ce qui exige de longs transports jusqu'aux lieux de consommation.

La carte des minoteries, par exemple, nous révèle que ces entreprises sont réparties de manière très égale suivant la densité de la population ; ce qui constitue un avantage appréciable pour le ravitaillement du peuple en cas de guerre, particulièrement lorsque le territoire est envahi. La répartition se révèle bonne également, sans toutefois être aussi favorable, dans l'industrie des pâtes, du chocolat et des conserves.

La répartition dans l'espace de notre industrie alimentaire est en somme satisfaisante.

Comme pour les matières premières, les denrées alimentaires existantes doivent être économisées dès les premiers jours. Au point de vue psychologique, il serait faux de restreindre la consommation seulement à l'heure où l'on y serait absolument contraint. Dès maintenant, des prescriptions doivent être préparées et prêtes à entrer en vigueur pour réglementer la consommation du malt par les brasseries, l'emploi des graisses et des huiles par les fabriques de bougies et de savons, la distillation des céréales et des pommes de terre. Ceci afin d'éviter toute utilisation non indispensable des biens existants.

Le peuple manifeste la plus grande compréhension à l'égard de telles restrictions, lorsqu'elles ont un caractère préventif. Il est par contre aussitôt pris de panique lorsque ces mesures sont prises au moment de la détresse.

4. *Finances.*

L'importance de l'état financier du pays, donc de la préparation financière, n'a pas à être longuement motivée.

La mobilisation militaire est toujours accompagnée de ce que l'on appelle la mobilisation financière privée.

Les créanciers font rentrer immédiatement toutes les sommes dont ils sont en droit d'exiger le remboursement, ils retirent leurs dépôts en banque, dénoncent les prêts consentis et cherchent enfin à réaliser tout ce qu'ils peuvent en jetant pêle-mêle sur le marché et à n'importe quel prix, marchandises, matières premières, titres, valeurs, etc.

Les débiteurs, de leur côté, prévoyant les exigences de leurs créanciers et craignant de ne pouvoir faire face à leurs obligations, tentent l'impossible pour se créer de nouvelles ressources.

Les spéculateurs à la hausse, dont les positions sont soudain menacées, participent également à l'assaut dont ils accélèrent le mouvement.

Créanciers, débiteurs, spéculateurs, tous ceux qui, par un geste instinctif, se ruent sur le marché n'ont qu'un but : se procurer du *numéraire*, des moyens de paiement métalliques, de préférence, ou à défaut des billets de banque.

Quant à ceux qui disposent déjà d'instruments de paiement, n'espérons pas trop qu'ils les céderont ; ils ne s'en dessaisiront à aucun prix.

Cette course à la liquidité est encore aggravée par les appels justifiés de numéraire émanant de toutes les entreprises dont l'activité se multiplie au moment de la déclaration de guerre. Pour être en mesure d'effectuer les livraisons nécessaires, les fournisseurs de munitions, d'équipements, de matériel, de céréales ont un impérieux besoin d'instruments de paiement.

Le début de la guerre est donc caractérisé par une *crise économique et financière intense*.

Par la préparation financière, toutes dispositions utiles seront prises, en temps de paix, pour limiter le développe-

ment de la crise, en restreindre la durée et rétablir la confiance. De toute manière, la crise est inévitable, mais certaines précautions prescrites d'avance empêcheront qu'elle ne se déchaîne en panique dont les effets seraient désastreux. Les moyens de paiement suffisants seront tenus en réserve, l'encaisse or gardera un volume convenable. Les banques elles-mêmes donneront l'exemple du calme et le peuple sera préparé par une action éducatrice.

La préparation financière comporte une autre exigence encore : des capitaux suffisants doivent être tenus en réserve pour le cas de mobilisation. Les nécessités financières d'une guerre moderne prennent des proportions fantastiques et exigent un effort immense de la part des trésors publics. De saines finances publiques en temps de paix sont, pour un peuple, la meilleure garantie que sa résistance ne fléchira point dans la tourmente. Elle court de grands risques, la nation qui affronte la guerre chargée de budgets en déficit et de dettes trop lourdes qui s'accrochent à elle comme un carcan.

III. ORGANISATION.

En 1912, une conférence commune du Département militaire, du Département des finances et de la direction générale de la Banque nationale fut réunie aux fins d'élaborer un plan d'économie et de finance de guerre. Ce simple fait nous est une preuve que l'aspect économique des préparatifs de guerre — à ce moment-là déjà — retenait l'attention des autorités compétentes. Si, toutefois, c'est avec une préparation insuffisante que la Suisse fut atteinte par les événements, cela tient, d'une part, au fait que l'on ne prévoyait pas ce que serait une guerre moderne et, d'autre part, au fait que l'on ne pensait pas devoir compter — surtout pour des motifs financiers — sur une si longue durée du conflit. L'espoir trompeur d'assister à une fin rapide des hostilités conduisait la Suisse à se contenter, dans le domaine de la défense nationale, de simples pallia-

tifs. On chercha de la sorte à réaliser des économies, même au début de l'occupation des frontières. Jusqu'en 1916, la plus grande réserve fut observée dans la création d'ouvrages et de matériel de guerre.

Mettant à profit les riches enseignements de la grande guerre, les Etats ont depuis longtemps organisé leur préparation économique sur des bases conformes aux nécessités modernes. Il faut bien dire que dans cette voie la Suisse n'a pas marché avec son temps. Si invraisemblable que cela paraisse — lorsqu'on est conscient de la gravité du problème — nous devons avouer que la première mesure législative cherchant à organiser la préparation économique du pays sur des bases générales n'est entrée en vigueur qu'au 1^{er} avril de l'an dernier.

Depuis deux à trois ans, il est vrai, quelques propositions ont été présentées au Parlement dans ce sens. Le 9 juin 1936, M. Walter, de Zurich, a déposé au Conseil national un postulat sur « le moyen d'assurer l'alimentation du peuple en temps de guerre ». Ce postulat a été rejeté. M. Zimmermann, de Zurich, a déposé le même jour une motion relative aux « mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement du pays en matières premières de provenance étrangère et en denrées alimentaires ». Le motionnaire ayant dans la suite renoncé à sa charge, sa proposition a été classée. Enfin, par sa motion du 8 décembre 1936, M. le conseiller national Gafner a invité le Conseil fédéral « à déposer un rapport et des propositions sur les préparatifs à faire, pour le cas de guerre, par la Confédération, les cantons et les particuliers non seulement dans l'ordre militaire, mais aussi dans l'ordre économique. »

Au début de 1937, une huitième section a été créée au service de l'E. M. G. : la section de l'économie de guerre : la tâche de cette section est limitée. Elle prépare les dispenses à accorder pour avoir à disposition la main-d'œuvre indispensable ; elle étudie les besoins économiques de l'armée ; elle sert d'organe de liaison entre le service de l'E. M. G. et le Département de l'économie publique.

La responsabilité de la préparation de l'économie de guerre n'incombe pas aux organes du Département militaire, mais au chef du Département de l'économie publique qui se met en rapport avec les autres départements intéressés lorsqu'il le juge nécessaire.

Pour l'étude du problème, une charge de « commissaire pour l'économie de guerre » a été créée près le Département de l'économie publique. Suivant les termes employés par le Conseil fédéral, « ce commissaire doit stimuler et coordonner les efforts visant à renforcer notre défense nationale sur le terrain économique, préparer l'organisation et les bases juridiques tendant à assurer le fonctionnement de l'économie en cas de guerre, ainsi que les mesures propres à pourvoir le pays, autant qu'il le pourra, même dans des circonstances extraordinaires, des marchandises indispensables ».

Le 9 novembre 1937, le Conseil fédéral présentait aux Chambres un projet de loi « tendant à assurer l'approvisionnement du pays en marchandises indispensables ».

Certains reproches furent d'emblée adressés à cette loi : elle n'embrassait pas le problème dans son ensemble, mais se bornait à légiférer sur l'approvisionnement, alors que d'autres éléments importants demeuraient dans l'ombre. La brûlante question des transports, par exemple, dont nous avons souligné toute la complexité, est traitée en deux lignes par l'article 6. Ce texte — adopté par les Chambres après quelques modifications heureuses — pourrait créer l'illusion que des principes généraux sont arrêtés, alors que de graves questions sont à peine effleurées.

En application de cette loi, diverses ordonnances ont été prises que nous avons signalées au cours de cette étude.

L'organisation devant fonctionner au moment d'une mobilisation générale est constituée par trois offices subordonnés au chef du Département de l'économie publique : *office de guerre pour l'alimentation, office de guerre pour l'industrie et le travail, office de guerre pour les transports*. Par ailleurs, certaines tâches sont assumées par le secrétariat du Département de l'économie publique, devenant

secrétariat général, par la *division du commerce* et par l'office fédéral des assurances sociales fonctionnant comme *office de guerre pour l'assistance*. Le commissaire à l'économie de guerre dirigerait la *centrale de l'économie de guerre*.

Les cadres de ces offices et des sections subordonnées ont été désignés depuis quelques mois, non seulement parmi le personnel fédéral, mais également parmi des spécialistes de l'industrie, du commerce et des transports privés. Ces personnes sont donc en mesure de s'initier dès maintenant à la nouvelle mission dont elles seraient chargées en cas de guerre.

L'action est actuellement coordonnée par une *commission interdépartementale pour les affaires d'économie de guerre*, présidée par le chef du Département de l'économie publique. Siègent au sein de cette commission : les chefs des offices de l'économie de guerre, le commissaire à l'économie de guerre et les représentants du Département de l'économie publique, du Département militaire et du Département des finances et des douanes.

CONCLUSION.

Nous avons essayé, au cours de ces quelques pages, de présenter les divers aspects d'un problème singulièrement complexe. Nous avons indiqué les mesures matérielles exigées par la préparation économique de notre pays à la guerre. Toutes ces mesures matérielles ne sauraient toutefois avoir d'efficacité véritable si elles n'étaient solidement étayées par une préparation morale de la nation : le matériel nous est indispensable, mais encore doit-il être animé par des êtres doués d'une farouche volonté de résistance.

En temps de guerre, l'Etat se trouve naturellement contraint d'intervenir, dans d'innombrables questions économiques relevant en temps normal de la libre activité individuelle. Mais n'oublions pas surtout que la meilleure économie de guerre possible ne sera jamais celle dont les plus infimes détails sont fixés par des lois, des ordonnances,

des règlements. Des prescriptions trop tranchantes sont fatalement destinées à être méconnues ou détournées, car la vie économique exige en toute circonstance une certaine liberté d'action. Ce que la règle juridique est impuissante à obtenir de l'individu, la préparation morale l'obtiendra. L'esprit de sacrifice constitue en temps de guerre une arme singulièrement efficace : chacun doit être prêt à renoncer à son confort, à abandonner ses aises et à subir des privations, afin que toutes les forces soient tendues vers un seul but. Mais un tel résultat, une telle volonté de renoncement, une telle compréhension des exigences de l'heure ne s'obtiendront pas du jour au lendemain : une préparation de tous les instants s'impose en temps de paix déjà.

Si nous considérons autour de nous toute l'activité déployée sur le plan de la préparation économique à la guerre, nous reconnâtrons que la Suisse marque, dans ce domaine, un retard énorme qu'il importe de combler au plus tôt. Notre participation à la dernière guerre n'ayant été que passive, nous n'avons pas ressenti aussi cruellement que nos voisins, la tyrannie des besoins économiques et nous éprouvons moins, à l'heure actuelle, les nécessités de la préparation. Cette situation exige de notre part un effort d'autant plus vigoureux.

L'action doit être conduite en premier lieu par les autorités civiles et militaires ; mais elles ne doivent pas être seules à la tâche. Les hommes de science, les économistes, les grandes organisations ont le devoir de collaborer activement à cette œuvre. Nous tous enfin, nous assumons une responsabilité personnelle dans la préparation économique à la guerre. Il nous incombe de faire connaître autour de nous l'importance de ce problème et les exigences impérieuses qu'il comporte, afin que la nation entière soit pénétrée d'une discipline efficace et qu'elle soit prête à consentir s'il le fallait les sacrifices indispensables au salut du pays.

Lieutenant EDGAR DUCRET.